



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2022 DAE 287** Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e).

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes, ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Cette année, dans le prolongement du plan de sobriété énergétique adopté par la Ville de Paris, j'ai souhaité que les associations de commerçants réalisant des illuminations s'engagent dans une baisse de leurs consommations. Je leur ai donc proposé de réduire à six semaines la durée maximale des illuminations, et d'éteindre celles-ci à 23h45 au plus tard, sur le modèle de ce qui a été proposé par le Comité des Champs-Élysées.

Nous continuons par ailleurs de porter une attention particulière à ce que les associations utilisent uniquement des ampoules à basse consommation, ce qui avait permis à celles-ci de baisser de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations.

Dans ce contexte et en lien avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention de 8.300 euros à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand à Paris 14e, pour la réalisation d'illuminations rue Raymond Losserand à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris